

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINÉ, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Laurence MEUNIER, Emeric MOREL, Jacques MEILHON

Pouvoirs : 4 Olivier BAREILLE à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Laurence MEUNIER à Pierre GRATALOU
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Jacques MEILHON à Eliane BERTIN

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 7 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 7 mars 2024

Délibération n° 15

Délibération n° 038/2024 – Visite du Sénat par le Conseil Municipal d'Enfants

La commune de Grézieu-la-Varenne a installé le 14 octobre 2023 le Conseil Municipal d'Enfants (CME) 2023-2024 composé de 15 conseillers municipaux enfants.

Le CME est un acteur de la vie locale et un outil d'éducation à la citoyenneté. Il permet :

- l'initiation à la démocratie et aux valeurs de la République,
- l'apprentissage des responsabilités en participant à la vie de la commune pour l'intérêt général,
- le développement personnel en favorisant, par les échanges, l'émergence d'idées, la proposition de projets et la mise en place d'actions.

Madame Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône, a invité le Conseil Municipal d'Enfants de Grézieu-la-Varenne à visiter le Sénat le 5 juin 2024.

La découverte de ce lieu emblématique de la démocratie française est une étape enrichissante dans le parcours des jeunes élus du CME.

Une participation financière à ce voyage de dix euros serait demandée à chaque enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'invitation de Madame Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône, afin de faire visiter le Sénat au Conseil Municipal d'Enfants de Grézieu-la-Varenne le 5 juin 2024,

CONSIDÉRANT que cette visite participe à l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes élus,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le déplacement du Conseil Municipal d'Enfants afin de visiter le Sénat le 5 juin 2024, accompagné par Elodie RELING, Laurent FOUGEROUX, Anne-Marie MATHIEU, Laurence MEUNIER et Léa CORNUEL-WILLERMOZ.

DIT que les frais de déplacement (train, métro) seront pris en charge par la commune, soit directement, soit par remboursement de frais.

FIXE une participation au voyage d'un montant de dix euros par enfant.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

